

Modell Bauplanung

## **Modèle «Etude et conduite de projet» Norme de compréhension**

509  
112

Référence  
SN 509 112:2014 fr

Valable à partir du: 2014-11-01

Editeur  
Société suisse des ingénieurs  
et des architectes  
Case postale, CH-8027 Zurich

Les corrections et commentaires éventuels concernant la présente publication sont disponibles sous [www.sia.ch/correctif](http://www.sia.ch/correctif).

La SIA décline toute responsabilité en cas de dommages qui pourraient survenir du fait de l'utilisation ou de l'application de la présente publication.

## Table des matières

	Page
<b>Note préliminaire</b> .....	4
<b>Commentaires au sujet du modèle «Etude et conduite de projet»</b> .....	5
<b>Définitions</b> .....	6
<b>Exemples de formes d'organisation</b> .....	8
<b>Phases, phases partielles et objectifs des phases partielles</b> .....	9
<b>Structure du tableau des phases partielles</b> ....	10
<b>Tableau des phases partielles</b> .....	11
<b>1 Définition des objectifs</b> .....	11
11 Enoncé des besoins, approche méthodologique .....	11
<b>2 Etudes préliminaires</b> .....	12
21 Définition du projet de construction, étude de faisabilité .....	12
22 Procédure de choix de mandataires ...	13
<b>3 Etude du projet</b> .....	15
31 Avant-projet .....	15
32 Projet de l'ouvrage .....	17
33 Procédure de demande d'autorisation / dossier de mise à l'enquête .....	18
<b>4 Appel d'offres</b> .....	19
41 Appels d'offres, comparaison des offres, propositions d'adjudication ....	19
<b>5 Réalisation</b> .....	21
51 Projet d'exécution .....	21
52 Exécution de l'ouvrage .....	22
53 Mise en service, achèvement .....	24
<b>6 Exploitation</b> .....	25
61 Fonctionnement .....	25
62 Surveillance / contrôle / entretien .....	26
63 Maintenance .....	27

---

## Note préliminaire

---

La norme SIA 112 *Modèle – Etude et conduite de projet* décrit le déroulement des études par phase, avec une répartition des rôles et des modules à choix.

La norme SIA 112 *Modèle – Etude et conduite de projet* contient aussi des définitions relatives aux différents acteurs impliqués dans le processus de projet.

Le mandat des architectes et des ingénieurs est toutefois exclusivement régi par le contrat conclu sur la base des règlements SIA 102, 103, 104, 105 et 108.

---

## Commission SIA 112

### Modèle «Etude et conduite de projet»

Président	Dr Alfred Hagmann, ingénieur civil SIA	Zurich
Membres	Flavio Marco Casanova, ingénieur civil SIA Stephan Eidenbenz, architecte, économiste immobilier Heinz Klausner, ingénieur civil SIA Dr Massimo Laffranchi, ingénieur civil SIA Christian Peter, architecte SIA Oliver Andreas Schmid, architecte SIA Jutta Strasser, architecte SIA Marco Waldhauser, ingénieur CVC SIA Hanspeter Winkler, architecte SIA Martin Zulauf, architecte SIA/BSA	Bâle Saint-Gall Zurich Wolfwil Saint-Gall Berne Berne à partir du 03.09.2013 Münchenstein Berne Berne
Adjoint administratif	Hans Briner, ingénieur civil SIA, juriste	Wil ZH
Responsable bureau SIA	Michel Kaeppli, architecte, bureau SIA	Zurich

---

### Membres du groupe de coordination de la révision SIA 102, 103, 105, 108, 111 et 112

Président	Eric Mosimann, lic. rer. pol. SIA	Utzigen
Membres	Florian Bischoff, architecte paysagiste SIA/BSLA Hans Briner, ingénieur civil SIA, juriste Patrick Gartmann, ingénieur civil / architecte SIA Dr Alfred Hagmann, ingénieur civil SIA Michel Kaeppli, architecte, bureau SIA Peter Rohr, ingénieur électricien SIA Ueli Türler, ingénieur civil SIA Martin Zulauf, architecte SIA/BSA	Baden Wil ZH Coire à partir du 01.06.2011 Zurich Zurich Zurich Berne jusqu'au 31.05.2011 Berne

---

### Membres du groupe de travail juridique (art. 1 et formulaires du contrat de mandataires)

Président	Peter Rechsteiner, avocat	Soleure
Membres	Daniel Gebhardt, avocat Michel Kaeppli, architecte, bureau SIA Walter Maffioletti, avocat, bureau SIA Dr Mario Marti, avocat Dr Thomas Siegenthaler, avocat	Bâle Zurich Zurich Berne Winterthour

---

## Adoption et validité

L'Assemblée des délégués de la SIA du 23 mai 2014 à Soleure a adopté la présente norme SIA 112 *Modèle «Etude et conduite de projet»*. Elle remplace le règlement SIA 112 *Modèle de prestations* (2001).

Elle s'applique à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2014.

Le Président	Le Directeur
Stefan Cadosch	Hans-Georg Bächtold

---

Copyright © 2014 by SIA Zurich

Tous droits réservés, qu'il s'agisse de réimpression même partielle, de reproduction partielle ou complète (photocopie, microcopie, CD-ROM, etc.), d'enregistrement dans des banques de données, et de traduction.